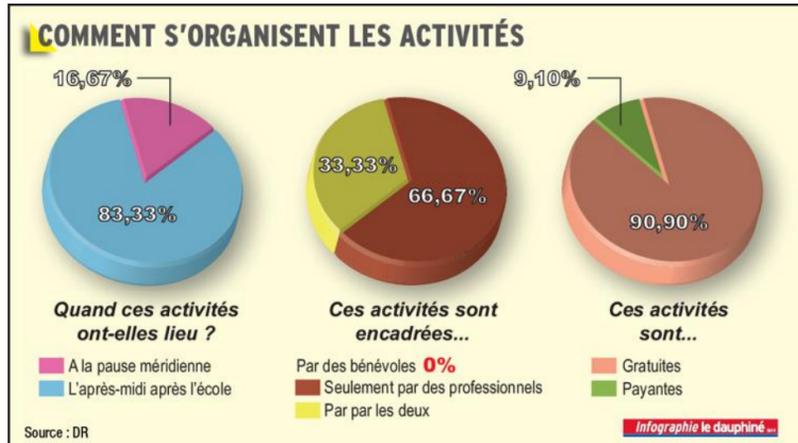


LE DOSSIER DU JOUR | DANS LES ALPES DU SUD

de 4,5 jours. Enseignants, maires et parents d'élèves font le bilan au terme du premier trimestre

scolaires : le vrai bilan

Activités périscolaires : comment les communes s'organisent



Quand les activités sont positionnées

Concernant le positionnement dans la journée des activités périscolaires, 75 % des communes ont choisi leur placement après le temps scolaire, à partir de 15 h 30-15 h 45, d'une durée d'une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Si certaines communes ont choisi de positionner leurs activités durant

1 h 30, deux jours par semaine, c'est tout simplement pour avoir la possibilité de faire tourner les intervenants professionnels sur plusieurs niveaux et/ou sur plusieurs écoles dans la commune.

Seules deux communes ont positionné ces activités entre 13 h 30 et 14 h 30 tous les jours de la semaine sauf le mercredi : les écoles de Val-des-Prés et de Villard-Saint-Pancrace. Pour la première,

le fonctionnement a apparemment été conçu par le personnel enseignant et les parents. Pour la deuxième commune, le temps d'activités périscolaires a lieu de 13 h 30 à 14 h 30 sur deux jours et de 15 h 30 à 16 h 30 deux autres journées. Mais la commune de Val-des-Prés reconnaît que l'organisation est compliquée et la municipalité pense positionner les TAP en fin d'après-midi dès la rentrée

des vacances de Noël.

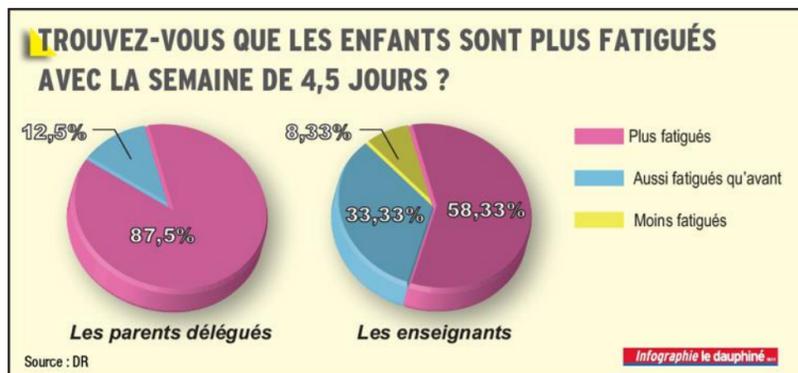
Ce que ça coûte aux communes

Les disparités sont importantes. Une commune peut y consacrer 2 % de son budget général comme 0,6 %. Certaines ont choisi d'investir de 200 à 300 euros par enfant et d'autres la somme allouée par le ministère de l'Éducation (50 € ou 90 €). Certains maires ont évoqué la pauvreté de leur commune.

Comment les activités sont encadrées

Plus de la moitié des communes ne font intervenir que des animateurs professionnels. Un tiers les associe à des bénévoles, le plus souvent des parents volontaires ou des responsables d'associations diverses qui proposent leur service gratuitement. Toutes les communes ont sollicité leur personnel communal, en l'occurrence les Atsem ou les animateurs culturels et sportifs de la mairie, lorsqu'ils existent.

Les enfants sont plus fatigués, surtout les tout-petits, relèvent les parents d'élèves délégués



En ce qui concerne les activités mises en place dans les communes, les réponses des délégués des parents d'élèves sont plus que mitigées. Dans certaines communes, les activités proposées ne correspondent pas du tout aux attentes des parents (ce qui a engendré une insatisfaction générale). Pour d'autres communes, c'est une adhésion pleine et en-

tière de la part des parents (58 % de très satisfaits à satisfaits).

Pour cause, les animations proposées sont riches et diversifiées et donnent l'occasion de faire découvrir aux enfants de toute origine sociale des activités intouchables avant la réforme pour des raisons financières, culturelles ou sociales ou encore d'organisation familia-

le. 87,5 % des délégués ont signalé la grande fatigue des enfants accentuée chez les tout-petits (lever des enfants durant 5 jours de la semaine et sieste non respectée chez les maternelles). Seule l'école de Val-des-Prés se différencie encore. Les représentants des parents de cette dernière reconnaissent que le positionnement des

TAP durant la pause méridienne respecte les rythmes chronobiologiques de l'enfant.

Aussi bien du côté des parents que du côté du personnel enseignant, la réforme n'a tout au moins pas davantage fatigué les enfants. Ceux-ci trouvent que la journée passe trop vite (propos recueillis auprès des parents et enseignants).

Concernant l'opinion vis-à-vis de la réforme, une certaine équité apparaît : un tiers des parents d'élèves est satisfait, un tiers insatisfait et un tiers très insatisfait. Certains ont évoqué le fait de travailler plutôt le samedi matin que le mercredi qui respecterait davantage les rythmes des enfants. Malheureusement, cela engendrerait d'autres difficultés dans l'organisation familiale, surtout pour les gardes alternées.

Ce qu'en pensent les enseignants



Les enseignants qui ont accepté de répondre à nos questions ne souhaiteraient pas revenir en arrière. Mais ils émettent aussi des doutes sur plusieurs sujets.

Nombreux ont été les enseignants qui ont fait valoir leur droit de réserve (près de 50 % des enseignants interrogés) et qui n'ont pas voulu nous répondre, arguant qu'il fallait en référer à leur supérieur hiérarchique.

Ceux qui ont accepté de répondre se disent plutôt satisfaits et bienveillants sur le principe de cette réforme, même ceux qui étaient réticents au départ.

Dans l'ensemble, les professeurs des écoles interrogés ne souhaiteraient pas revenir en arrière : la mise en place de la réforme a fédéré l'ensemble des protagonistes. Il s'agit d'un constat général, mais subsiste un énorme doute sur la justification de la mise en place de la réforme chez les maternelles.

En effet, tous ceux qui

ont répondu (exception : le personnel éducatif de l'école de Val-des-Prés) trouvent inadaptées les modifications horaires de la journée pour les tout-petits.

Plusieurs maires vont ajuster le dispositif

Celles-ci ont eu pour conséquence des perturbations quant au temps de sieste (la plupart des enfants sont réveillés pour participer aux activités), la présence d'intervenants différents chaque jour au moment des TAP ou encore les déplacements hors de l'école ou dans une salle différente...

Beaucoup trop de changements qui perturbent les tout-petits dans leurs repères dans le temps et

dans l'espace. Tous ces éléments ont été pris en compte par les maires pour de futurs ajustements dans les mois à venir.

Un bémol toutefois, les enseignants sont moins formels sur l'allègement du temps scolaire. « On fait l'école après l'école » ou « la semaine de 4 jours et demi, allongé tout de même la semaine dans l'enceinte de l'école » ou encore « cette réforme s'est faite au niveau national et doit être adaptée à la situation locale (situation géographique, enclavement, infrastructures...) » sont des réflexions entendues lors de notre enquête.

Le personnel enseignant souligne aussi la masse de travail qui s'est alourdie depuis la mise en place de la réforme.



le dauphiné HORS SÉRIE libéré

RECETTES ET SAVEURS - OCTOBRE 2013

75 RECETTES GOURMANDES DU Sud

NOUVEAU

Découvrez le Sud dans votre assiette

Le marché de CARPENTRAS
L'OLIVE de Nyons
Le Fin Gras du MÉZENC

ACTUELLEMENT EN KIOSQUE - 4,95 €

Parking Théâtre

3 MN DU CENTRE-VILLE

GAP 107 Bd Pompidou

Ancien Parking monsieur meuble

Derrière Carrefour city

Pharmacie du Théâtre

Ouvert 24h/24h 7j/7j - Vidéo-surveillance
Paiement pièces, billets, carte bancaire

04 92 58 93 21
parkingtheatregap@gmail.com

Tarif jour - 7h à 22h
0 à 20 mn : 0,50€ | 20 à 40 mn : 0,80€ | 40 à 60 mn : 1,10€
Heure suivante : 1,10€

Tarif nuit - 22h à 7h
0,50€ de l'heure